

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« QUALITE DE L'AIR ET PREVENTION COVID DANS LES LYCEES »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021 – BUDGET PRIMITIF 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : 332 – Equipements des EPLE

Exposé des motifs

La première vague de l'épidémie du COVID-19 a mis en évidence notre impréparation face à une crise de telle ampleur et la nécessité d'anticiper les besoins dans nos politiques publiques, à l'échelle locale notamment.

Les lycéens et lycéennes ont été durement impactés dans le bon cours de leurs scolarité avec des enseignements principalement assurés à distance, des épreuves du baccalauréat modifiées, des classes régulièrement fermées dès le retour en présentiel... Les conditions ne sont pas réunies pour permettre à chacun et chacun d'appréhender sereinement cette fin de scolarité dans le cycle secondaire.

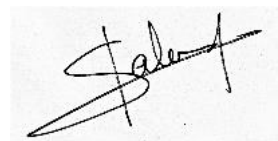
Pour que la Région protège la santé des lycéennes et lycéés, ainsi que des personnels, nous souhaitons que chaque lycée soit équipé dans chaque espace de purificateurs d'air (notamment dans les classes sans aération et les cantines) et de capteurs de CO², dans la continuité des premiers investissements effectués en 2020. S'ils n'empêchent pas la propagation du virus, ils permettent tout de même de préserver une meilleure qualité de l'air et de penser l'aération des pièces en conséquence.

Délibéré :

Après l'introduction du rapport, après « équipements pédagogiques »

Ajouter :

La Région financera l'installation de capteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans les classes et réfectoires/selfs de tous les lycées des Pays de la Loire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sabine Lalande', written over a light grey rectangular background.

Sabine LALANDE
Conseillère régionale